



Succession au benefice d un conjoint handicape

Par **kalyopse**, le **26/08/2015** à **01:16**

Bonjour, j aimerais savoir comment se deroulera la succession de mon beau pere mourant et devenu dependant recemment. Il a fais une donation au dernier vivant mais sa femme est lourdement handicapee et en incapacite totale de gerer et signer quoique ce soit depuis de nombreuses années mais n est pas sous tutelle ou curatelle. Ils ont 3 enfants majeurs dont 2 qui s occupent d eux en permanence ayant laisser leur vie privee et professionnelle de cote depuis de nombreuses annees et qui ne percoivent aucuns revenus. Ce monsieur ne leur a fais aucune procuration bancaire et ses enfants s inquietent du devenir de leur maman et du leur au deces de celui-ci. Je tiens aussi a preciser que ce monsieur et son epouse sont proprietaire de leur maison. D autre part est il vrai que ce qu a herite ce monsieur de ses parents de son vivant ira pour moitie a son frere et pour moitie a son epouse et de quoi heritera son epouse et ses enfants a son deces. Je vous remercie de l attention que vous porterez a ma demande et du temps que vous y consacrez car entre usufruit, pleine propriete et nue propriete c est incomprehensible.